

De : "P. XXXXXXXXXXXX[mailto:XXXXXXXXXX@xxx.xxx.fr]

Envoyé : mardi 24 février 2009 13h46mn 50s

À : CXXXXXXXXXX@xxx.fr

Objet : réponse à votre lettre du 28 janvier 2009

Mesdames, Monsieur,

Dans une lettre en date du 28 janvier, vous avez alerté le cardinal Barbarin au sujet d'un projet d'implantation d'antennes relais dans le clocher de l'église du Bon Pasteur, projet auquel vous êtes défavorables.

En raison de l'importance de sa charge et de ses nombreux engagements, le cardinal me charge de vous répondre de sa part.

La direction des affaires économiques du diocèse de Lyon a pris depuis plusieurs années une position ferme et restrictive au sujet de l'installation d'antennes sur les clochers : cette opposition se base sur le principe de l'usage exclusif des églises (qu'elles soient communales ou appartenant au diocèse).

Les arguments de santé publique n'ont fait que renforcer cette opposition.

Cette position s'appuie sur celle de la conférence des évêques de France qui a donné, dès 2001, une orientation très restrictive, le diocèse de Lyon l'ayant répercutée par une note de 2003 envoyée aux paroisses du diocèse.

Concernant l'église du Bon Pasteur, celle-ci n'est plus utilisée par le diocèse mais n'est pas pour autant désaffectée. Notre position générale peut donc être reçue comme un soutien à la position de votre collectif, le diocèse n'ayant pas à intervenir directement en cette affaire.

Le cardinal vous assure, Mesdames, Monsieur, de ses sentiments dévoués et cordiaux.

P. XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Secrétaire particulier de l'Archevêque
1 Place de Fourvière
69005 Lyon
Tél. 04 72 XX XX XX